



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1652

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2015

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

**Conseil du 12 décembre 2016****Délibération n° 2016-1652**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2015**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

L'activité de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) intervient depuis 2015 dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé, qui prévoit la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité du BPNL et l'exploitation, la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des ouvrages réalisés, confié à la société LEONORD. Ce contrat a été notifié le 24 novembre 2014 pour une durée de 20 ans.

Le rapport annuel 2015, présenté au Conseil, comprend les comptes relatifs à l'exécution du contrat de partenariat et des éléments d'activité permettant à la personne publique d'apprécier les conditions d'exécution du contrat.

Pour rappel, jusqu'au 1er janvier 2015, l'activité de gestion du BPNL intervenait dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 4 janvier 2006.

Le partenaire a beaucoup travaillé durant la phase de tuilage (fin 2014) pour assurer la continuité d'exploitation avec les changements d'exploitant et de régisseur. L'ensemble des personnels d'exploitation de la société OPENLY ont été repris par le partenaire (96 agents au 2 janvier 2015). La reprise d'exploitation, le 2 janvier 2015 à 5 heures du matin, a été réussie.

Ainsi, l'année 2015 constitue le premier exercice de la société LEONORD, au cours duquel la société s'est engagée à réaliser des travaux de construction tout en assurant l'exploitation et la maintenance du site.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif, les principaux indicateurs d'activité.

		2013	2014	2015	Variation 2014-15	
					en %	tendance
activité	trafic payant (millions de véhicules)	20,42	19,21	19,7	+ 2,6 %	↗
qualité de service	attente moyenne au péage	16,1 secondes	16,3 secondes	15,5 secondes	- 5 %	↘
	délai moyen d'intervention	276,6 secondes	282,6 secondes	273 secondes	- 3 %	↘
	taux de fraude	0,349 %	0,356 %	0,371 %	+ 4 %	↗
finances	recettes de péages	36,7 M€	37,0 M€	37,6 M€	+ 2 %	↗
	R1	N/a	N/a	Versée à partir de l'achèvement des travaux		
	R2	N/a	N/a	3,9 M€	N/a	N/a
	R3	N/a	N/a	9,4 M€	N/a	N/a
	R4	N/a	N/a	1,6M€	N/a	N/a

L'année 2015 a été marquée par un niveau de trafic particulièrement important, en hausse de 2,6 %.

La performance du partenaire est appréciée sur la base d'un grand nombre d'indicateurs dont les résultats sont présentés en détail dans les reportings mensuels et annuels transmis à la personne publique. Ci-après, ne sont présentés que les 3 principaux indicateurs de performance pour la qualité de service mis en place dans le cadre du contrat de partenariat :

- le délai moyen d'intervention (DMI) est le temps écoulé entre la connaissance d'un événement par le partenaire et l'arrivée des premiers moyens d'intervention du partenaire sur le site concerné,
- le taux de fraude est calculé par le nombre de passages sans transaction de paiement comptabilisés, diminué des passages en franchise et diminué des passages gratuits dus à des manifestations extérieures. Le nombre de passage en fraude est ensuite rapporté au trafic total payant pour déterminer le "taux de fraude",
- l'attente moyenne au péage.

La collecte des péages est confiée au partenaire via le contrat de partenariat dans le cadre d'une régie de recette publique. Les modalités de perception des recettes du BPNL, recettes publiques, s'inscrivent dans le cadre réglementaire en vigueur pour les collectivités locales et établissements publics locaux. Ainsi, le partenaire est tenu de collecter les péages au nom et pour le compte de la personne publique (obligation de mettre en œuvre des moyens nécessaires à la collecte des péages et d'organiser le transfert à la personne publique des sommes perçues).

Conformément au contrat de partenariat, la société LEONORD perçoit des redevances R2, R3 et R4 pour pallier respectivement les coûts de gros entretien et renouvellement (GER), d'exploitation-maintenance et de gestion et assurance. La redevance R1 n'est, elle, versée qu'après l'achèvement des travaux prévu en avril 2018.

Les montants versés en 2015 sont conformes aux engagements.

Le délégataire met en œuvre son programme de GER conformément au contrat. Le montant des dépenses pour 2015 s'élève à 1 992 681 €. Les dépenses les plus importantes ont concerné les travaux de :

- surveillance des ouvrages,
- travaux de grenailage sur chaussées, colmatage et pontage des fissures sur chaussées,
- colmatage des fissures dans les tunnels,
- mise en place des dispositifs de fermeture des accès du périphérique (BRA – signalisation).

En termes de travaux de mise en sécurité, l'année 2015 a été dédiée à la préparation des travaux :

- procédures administratives,
- études de conception,
- organisation des travaux (cellule de coordination technique - concepteur constructeur gestionnaire - CCT-CCG),
- travaux préparatoires et installation de la base vie.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 25 octobre 2016. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 25 octobre 2016, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** du rapport 2015 produit par la société LEONORD, au titre du contrat de partenariat public-privé, pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**